



17/09/2025

86 % des Français favorables à une augmentation des quotas pour les petits pêcheurs

L'extension du nouveau programme pilote de la France pour la répartition des quotas lui permettrait de mieux respecter ses obligations aux termes du droit de l'UE

Une grande majorité de Français (86 %) est favorable à une augmentation des quotas pour les petits pêcheurs et ceux ayant recours à des méthodes respectueuses de l'environnement, une approche qui serait conforme à la Politique commune de la pêche. D'après un [nouveau sondage](#) de YouGov publié aujourd'hui, les Français perçoivent le système actuel de répartition des quotas comme injuste et soutiennent une transparence accrue dans la répartition par le gouvernement des quotas de pêche. La publication de ces constats survient juste avant les *Assises de la pêche et des produits de la mer* — un forum national clé qui se déroule à Boulogne-sur-Mer les 18 et 19 septembre et rassemble les responsables des secteurs publics et privés pour relever les défis du secteur de la pêche en France.

Cette année, la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) teste un projet pilote pour augmenter la pondération des critères environnementaux et socio-économiques pour une petite partie (moins de 2 %) des quotas nationaux, tout en réduisant celle de l'historique des captures. Pour l'heure, la France répartit principalement les possibilités de pêche à sa flotte [sur la base de l'historique des captures](#) (la quantité de poisson pêché par le passé par un navire), tout en négligeant largement les critères sociaux et environnementaux. Le système actuel a tendance à favoriser les navires industriels au détriment des petits pêcheurs, ce qui est contraire aux obligations de la France aux termes de la [Politique commune de la pêche](#) de l'UE [1].

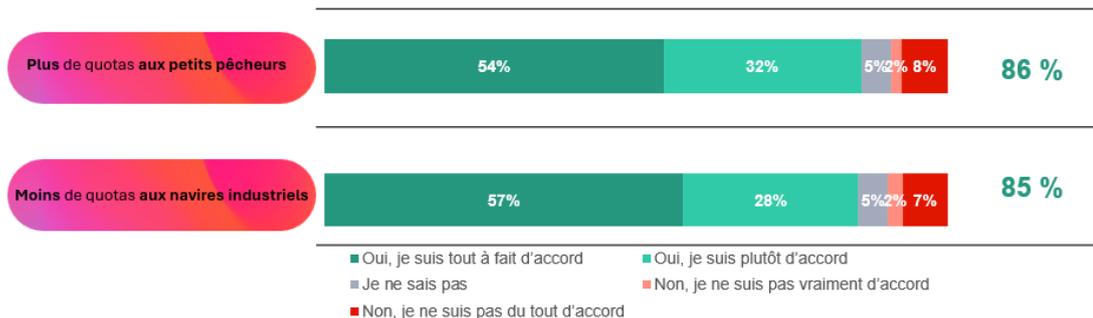
Vera Coelho, Vice-présidente adjointe d'Oceana en Europe, a déclaré : **« Le projet pilote lancé en France est une avancée importante vers un système de répartition de quotas plus équitable. La France devrait désormais étendre cette approche à l'ensemble des quotas, en augmentant progressivement la pondération en faveur de la création d'emplois et de pratiques de pêche ayant un impact minimal sur l'environnement marin, tout en réduisant la prédominance de l'historique des captures. Le lancement d'une consultation publique sur la répartition des quotas serait l'occasion idéale d'y parvenir. Une telle transition refléterait mieux les attentes des citoyens et correspondrait mieux aux objectifs de la Politique commune de la pêche. »**

En France, les petits pêcheurs représentent environ 70 % de la flotte, la moitié des emplois dans le secteur et jouent un rôle vital dans l'économie locale de leur région. Toutefois, en dépit de leur contribution importante aux communautés côtières et de leur impact environnemental généralement plus faible, ils ne représentent qu'un cinquième du poisson pêché par rapport aux pêcheurs industriels.

Ce sondage, réalisé en avril de cette année sur un échantillon de 1 000 personnes, révèle que 86 % des citoyens français souhaitent que leur gouvernement répartisse davantage de quotas aux petits

pêcheurs, tandis que 85 % d'entre eux veulent une réduction des quotas accordés aux navires industriels. Les personnes sondées ont indiqué l'importance de l'importance à la protection des emplois au niveau local (82 % d'entre elles), à la disponibilité de produits de la mer frais et locaux (82 %) et à la réduction des dommages infligés à l'océan (80 %). En effet, 86 % estiment que les méthodes de pêche destructrices et non sélectives sont incompatibles avec un océan sain. Ces résultats sont comparables à ceux d'un sondage similaire réalisé en [Espagne](#).

La grande majorité des citoyens français estime que le gouvernement devrait accorder plus de quotas aux petits pêcheurs et moins aux navires industriels



« La révision du système de répartition des quotas en France et dans toute l'UE est essentielle non seulement pour assurer un accès équitable aux ressources pour des petits pêcheurs déjà vulnérables, mais aussi pour les aider à survivre », a affirmé Gwen Pennarun, Président de l'association des pêcheurs à faible impact en Europe (LIFE pour son acronyme en anglais). « Le gouvernement français doit créer un système qui récompense ceux dont les pratiques ont un impact environnemental moindre et dont la contribution au bien-être social des communautés est considérable. Ce faisant, la France doit soutenir une transition progressive, bien planifiée, et mettre en place des incitants réels pour faire advenir une pêche durable. »

La transparence est également une préoccupation majeure des personnes sondées : 83 % d'entre elles souhaiteraient davantage de transparence de la part de leur gouvernement dans la répartition des quotas de pêche. De plus, 83 % estiment que les petits pêcheurs devraient jouer un plus grand rôle au sein du processus de prise de décision concernant la répartition de quotas. Les petits pêcheurs opèrent dans les eaux côtières avec des navires de moins de 12 mètres de long, tandis que les opérateurs industriels ont des navires plus grands et tirent souvent leurs engins de pêche en haute mer.

83 % des citoyens français souhaitent que leur gouvernement leur donne plus d'accès aux informations sur la façon dont il répartit les quotas de pêche à ses flottes



Note aux rédacteurs :

[1] L'article 17 de la Politique commune de la pêche exige des pays qu'ils s'appuient sur des critères transparents et objectifs pour répartir les possibilités de pêche, notamment des critères de nature environnementale, sociale et économique.

Contact

Emily Fairless, chargée de communication à Oceana

Tél. : + 32 2 513 22 42 **Portable :** [+32 478 038 490](tel:+32478038490) **Courriel :** efairless@oceana.org



DISCLAIMER: This message and its attachments are addressed exclusively to the recipient and may contain confidential information subject to professional secrecy. Its communication, reproduction or distribution is prohibited without the express authorization of FUNDACION OCEANA. If you are not the intended recipient, please delete this message and inform us of the error via email.

DATA PROTECTION: Pursuant to applicable regulations on the protection of personal data, Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) and Spanish Organic Law 15/1999 of 13 December (LOPD), we inform you that the personal data and email address collected from the interested party or from public sources will be processed by FUNDACION OCEANA for the purpose of sending communications about our services and will be saved as long as there is a mutual interest to do so. The data will not be shared with third parties, except when required by law. We inform you that you can exercise the rights of access, rectification, portability and deletion of your data and those of limitation and opposition to their processing by contacting europa@oceana.org. If you believe that the processing of your data fails to comply with current regulations, you can submit a claim to the data controller at www.agpd.es.